



SYPLO : SYSTÈME PRIORITÉ LOGEMENT



Les fiches outils Habitat Jeunes Île-de-France sont conçues pour les salarié-e-s du réseau Habitat Jeunes, afin de leur donner à voir qui sont les acteurs à solliciter pour accompagner les jeunes vers leur futur logement autonome, et comment les mobiliser !

SYPLO, qu'est-ce que c'est ?

L'inscription des résident-e-s sur SYPLO est indispensable pour que leurs demandes de logement social soient prioritaires. SYPLO permettra de rendre attractifs leurs dossiers pour les bailleurs qui ont des obligations de relogement des ménages prioritaires.

Le SYPLO est un logiciel partagé entre plusieurs acteurs du logement, notamment le SIAO et des bailleurs sociaux. Le SYPLO est géré par le SIAO, et l'inscription se fait par la plateforme SI-SIAO. Dans la base SYPLO sont stockées des informations sur tous les demandeur-euse-s reconnus prioritaires sur un département. Sur SYPLO, nous retrouvons donc :

- **Les personnes reconnues DALO** qui sont automatiquement inscrites sur SYPLO (vous devez réaliser une demande de DALO),
- **Les ménages reconnus prioritaires au titre des accords collectifs départementaux (ACD)** peuvent également être inscrits sur SYPLO (vous devez réaliser une demande ACD),
- **Les ménages sortants de structures de logement/hébergement temporaires, dont les résidences-FJT et les RSJA.** Pour qu'ils soient inscrits, il faut faire une démarche spécifique qui vous est présentée ci-dessous.

Quel-le-s jeunes inscrire sur SYPLO ?



Tou-te-s les jeunes vivant en résidence-FJT peuvent être inscrit-e-s sur SYPLO une fois qu'il-elle-s ont **une demande de logement social active et à jour ; et qu'il-elle-s sont évalué-e-s comme "prêts au relogement"** (emploi stable, épargne, à jour dans les démarches administratives). Pour évaluer si une jeune est prêt au relogement, **il est possible de s'appuyer sur le guide et la fiche AFFIL.**

Au sein du réseau, en moyenne, les équipes inscrivent les jeunes sur SYPLO entre 2 mois et 1 an après leur arrivée en résidence.

Qu'est-ce que le SIAO ?

Les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation sont gérés par des opérateurs désignés par l'Etat dans chaque département. Les SIAO ont plusieurs compétences dans les domaines de l'urgence, de l'insertion et du logement adapté. Ces missions, inscrites dans la loi, sont notamment de recenser les demandes et l'offre d'hébergement, d'orienter les ménages en fonction de leur situation, de fluidifier l'accès au logement pour les personnes en urgence, etc. C'est dans ce cadre qu'ils interviennent sur SYPLO.



Comment inscrire un ménage sur SYPLO ?

1. La demande d'inscription sur SYPLO :

Pour inscrire un ménage sur SYPLO il faut donc passer par le SIAO de votre département. La démarche n'est pas la même dans tous les départements, vous trouverez **un tableau détaillant le fonctionnement de chaque département à la page suivante**.

2. L'actualisation des informations de la demande de logement social (DLS)

En parallèle de la demande sur SYPLO, **il est nécessaire de mettre à jour la DLS**. Une fois que la demande a été effectuée, il faudra mettre à jour la DLS tous les trois mois au minimum, et tous les mois si possible (quittance de loyer et fiche de paie). En effet, la plupart des refus de labellisation sont liés à un manque de pièces ou à une incohérence entre la DLS et les informations inscrites sur SYPLO.

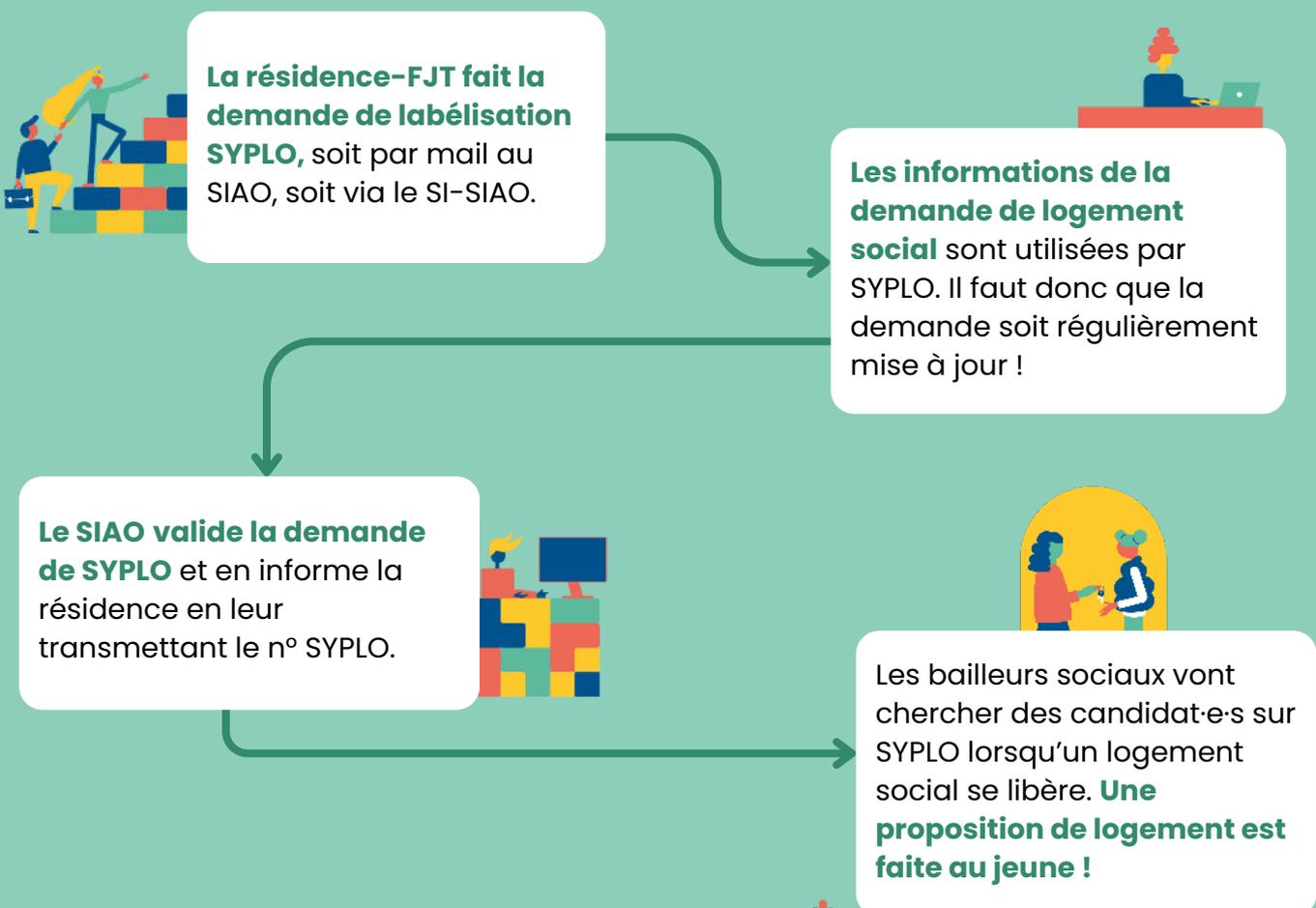
3. Le retour du SIAO

Le SIAO vous envoie un mail de confirmation (ou de refus) de la demande de labellisation avec le numéro de SYPLO. En cas de refus, vous pouvez refaire une demande autant de fois que nécessaire (les refus restent rares, et sont souvent motivés par un manque de pièces justificatives). Les délais de réponse du SIAO sont très variables, pouvant aller de quelques jours à un / deux mois, selon les départements et les périodes.

4. La proposition de logement !

Lorsqu'un logement du contingent préfectoral se libère, **les partenaires vont chercher des candidat-e-s dans SYPLO** en se servant des informations fournies par la demande de logement social. Ils contacteront le-la résident-e et le-la référent-e pour obtenir des documents complémentaires si besoin. Attention, comme pour toute autre proposition de logement social, un refus de proposition risque d'impacter la possibilité de recevoir d'autres propositions par la suite.

Un schéma pour mieux comprendre



Quelle procédure pour mon département ?



Département	Procédure de demande de Syplo
Paris	Pour une labellisation SYPLO il faut remplir les informations de la personne sur la plateforme du SIAO (SI-SIAO). Il n'y a pas de documents à ajouter. Attention : seul-e-s les jeunes logé-e-s sur le contingent préfectoral (géré par le SIAO) ou sur le contingent propre de la résidence peuvent être inscrits sur SYPLO.
Seine-et-Marne	Pour une labellisation SYPLO il faut remplir les informations de la personne sur la plateforme du SIAO (SI-SIAO) et rédiger un rapport social. Il n'y a pas de documents à ajouter.
Yvelines	Pour une labellisation SYPLO il faut remplir les informations de la personne sur la plateforme du SIAO (SI-SIAO), et rédiger un rapport social. Il faut également se connecter sur "démarche simplifiée" et remplir à nouveau les renseignements sur la personne.
Essonne	Pour une labellisation SYPLO il faut compléter un tableau et le transmettre au SIAO par mail. Il est préférable d'envoyer les demandes une par une. Il n'y a pas de document à envoyer ni de rapport social à rédiger.
Hauts-de-Seine	Pour une labellisation SYPLO il faut remplir un formulaire sur la plateforme du SIAO (SI-SIAO), avec un rapport social. Il n'y a pas d'autres pièces à joindre.
Seine-Saint-Denis	Pour une labellisation Syplo il faut remplir un formulaire sur la plateforme du SIAO (SI-SIAO) et faire un mail au service logement de l'association interlogement : relogement@interlogement93.net , avec le NUR et une demande de labellisation.
Val-de-Marne	Pour une labellisation SYPLO il faut remplir un formulaire sur la plateforme SIAO (SI-SIAO), et rédiger un rapport social. Il n'y a pas de documents à ajouter. Attention : seul-e-s les jeunes ayant des ressources au moins équivalentes aux minimas sociaux (RSA) et en hébergement ou logement temporaire (dont résidence-FJT) depuis au moins 6 mois.
Val-d'Oise	Pour une labellisation Syplo il faut remplir un tableau à envoyer par mail à la mission logement du SIAO. Pour les jeunes logé-e-s sur contingent préfectoral (géré par le SIAO), il faut également remplir les informations du jeune sur la plateforme du SIAO et joindre un rapport social (SI-SIAO).